LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Madame Céline Verzeletti et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Préfet de police de Paris relative au traitement des plaintes pour violences sexuelles sur les mineurs et au déploiement des salles Mélanie à Paris.

À la suite de nos échanges lors de la 3e commission du Conseil de Paris concernant le budget spécial de la préfecture 2025, vos services ont rappelé que le budget spécial ne pouvait légalement financer les missions de « police active ». Si nous actons cette contrainte juridique, elle n'enlève pas à la mairie et à la Préfecture de police leur obligation absolue de garantir des moyens à la hauteur de la protection de l'enfance dans la capitale.

L'actualité nationale de ce mois de juin 2026 est marquée par une vive émotion légitime et le constat de défaillances systémiques dans le suivi des procédures judiciaires impliquant des mineurs. Le gouvernement a ordonné le réexamen en urgence, d'ici le 14 juillet prochain, de quelque 70 000 plaintes pour violences physiques et sexuelles sur les enfants. Paris, par sa densité démographique, concentre mécaniquement une part critique de ces dossiers en souffrance.

Par ailleurs, le recueil de la parole de ces enfants victimes est une étape cruciale et hautement traumatique. Les structures dédiées, telles que les “salles Mélanie” ou leurs déclinaisons “Mélanie Express”, permettent de filmer les auditions dans un cadre apaisant et adapté, évitant ainsi de répéter le récit des agressions. Or, le manque de ces salles dans les commissariats parisiens est régulièrement dénoncé par les associations et les professionnels de terrain.

Au regard de l'urgence absolue que constitue la protection des mineurs face aux violences sexuelles, Madame Céline Verzeletti et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent au Préfet de Police :

- Sur les chiffres parisiens : Combien de plaintes concernant des enfants victimes de violences sexuelles et physiques font actuellement l'objet de cette réévaluation d'urgence sur le territoire de la ville de Paris, parmi les 70 000 dossiers annoncés au niveau national ?
- Sur les consignes et les délais : Quelles instructions précises ont été données aux commissariats d'arrondissement et aux services d'enquête parisiens pour traiter ce stock de plaintes avant l'échéance du 14 juillet 2026, et avec quels renforts d'effectifs

- Sur le maillage des salles Mélanie : Quel est le nombre exact de « salles Mélanie » et de dispositifs “Mélanie Express” actuellement opérationnels dans les commissariats de la capitale ? Face à un nombre manifestement insuffisant, quel plan d’urgence comptez-vous déployer pour que chaque enfant parisien déposant plainte bénéficie immédiatement de ce cadre protecteur ?